

tent certains risques. Pour cette raison, ainsi que pour d'autres, je doute de la sagesse qu'il y aurait à supprimer le plafond d'intérêt demandé par les banques.

Le député de Verdun a avoué craindre la doctrine que traduit la loi sur les banques. Il fait erreur dans l'analyse de ce raisonnement, car il nous faut un système de crédit si nous voulons réaliser notre vocation nationale et atteindre notre plein épanouissement. Nous devons fournir l'instrument qui permettra à nos citoyens de mettre notre pays en valeur.

Il était question assez récemment au comité de l'immigration d'attirer des milliers d'immigrants. Nous devrions mettre au point des méthodes qui les encourageraient à apporter ici leur capital-richesses. Ce capital est essentiel pour la mise en valeur des ressources canadiennes dans l'intérêt du Canada et du reste du monde. Lorsque nous songeons à notre voisin du Sud, force nous est de reconnaître son essor. Personne ne peut nier que cet essor est le résultat de l'affluence de ressources venant de partout. Les États-Unis n'avaient pas cet argent au départ. Le Canada n'a pas présentement ce capital. Je ne puis comprendre la doctrine de ceux qui s'opposent aux placements étrangers dans notre pays.

Comme je l'ai dit à une autre occasion, le bill constitue une lâcheté. Il indique que gouvernement n'est pas disposé à faire face aux problèmes que posent les prêts aux consommateurs. Les taux d'intérêt que les compagnies de finance ont pu imposer sont tels qu'ils démontrent un manque de surveillance ou l'absence de règlement. Ces compagnies placent leur argent sans courir de risques, ou si peu, et elles exploitent leur entreprise à un taux de profit élevé dans des villes comme Ottawa, Montréal, Toronto, Saskatoon, Regina, Edmonton et Vancouver.

Si nous voulions débattre ce soir une question qui mérite d'être étudiée en priorité, nous devrions traiter des mesures destinées à régler et à surveiller les activités des compagnies de finance qui font des affaires au Canada. Ces transactions financières intéressent des milliers de Canadiens. Les frais que comportent les achats à crédit sont devenus partie intégrante des programmes de commercialisation appliqués d'un bout à l'autre du pays.

● (10.30 p.m.)

Cela ne veut pas dire que nous devons fermer les yeux, comme semblent le faire ceux qui siègent aux banquettes du gouvernement, sur la nécessité d'établir des règlements

[M. Nasserden.]

dans ce domaine. Le député de Saint-Paul a dit que l'élimination du plafond des taux d'intérêt était une mesure extrêmement téméraire. Je souligne ces mots, monsieur, car ils sont à méditer. Nous formons un jeune pays, un pays qui devra tâcher de se procurer des capitaux aux quatre coins du monde, un pays qui a une grosse dette nationale. Quel effet va avoir une augmentation du taux d'intérêt de 1½ p. 100 ou de 2 p. 100, d'abord sur le coût de la dette nationale et ensuite sur l'image du Canada en tant que concurrent sur les marchés mondiaux? C'est une chose à laquelle il y aurait lieu de songer sérieusement en étudiant cette mesure législative.

C'est le député de Saint-Paul, si je ne me trompe, qui a dit que nous devons introduire de manière efficace la concurrence étrangère dans le système bancaire canadien. Je ne puis m'empêcher de penser que ce sont là des paroles de sagesse à un moment comme celui-ci où nous envisageons l'avenir du Canada et ses virtualités. Le député d'York-Est a dit que les modifications que renfermait le bill était bonnes, mais que le bill lui-même était mauvais. Nous serons pour la plupart d'accord avec lui. J'aimerais lire un passage du rapport annuel de la Banque du Canada, pour l'année 1966, page 4, concernant l'économie du Canada.

A Côté des États-Unis, le Canada a connu en 1966 une progression plus rapide des coûts et une plus faible amélioration de la productivité. Des tendances divergentes, comme celles qu'il nous a été donné d'observer récemment, dans l'évolution des coûts et de la productivité, ne sauraient persister longtemps sans nuire sérieusement à notre économie et, en particulier, à ses chances de soutenir la concurrence internationale. Dans ce cas, nous aurions à surmonter de sérieux obstacles pour maintenir la croissance de la production et de l'emploi à la vive allure des dernières années.

Et pourtant, le gouvernement actuel et le ministre des Finances, qui reconnaît maintenant avoir commis une erreur en imposant la taxe de vente de 11 p. 100, songent à supprimer le plafond des taux d'intérêt et augmenter encore les frais des entreprises au Canada. Si ce bill est adopté sous sa forme actuelle, il aboutira à imposer aux petites entreprises de tout le pays des frais supplémentaires importants. Je le répète, voilà un domaine que le gouvernement du Canada et les députés qui se soucient tant soit peu de l'avenir du pays devraient examiner lors de l'étude de la mesure dont nous sommes saisis. Je sais que certains honorables vis-à-vis éprouvent des sentiments identiques à cet égard, et on doit les féliciter de l'attitude qu'ils ont adoptée.